



PAS 38 UdAS
BP 101
38 38001 Grenoble Cedex 01

A

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Grenoble le 20 septembre 2017

Monsieur le ministre,

Lors du groupe de travail issu de la CAPD du premier degré de l'Isère du 31 août dernier, nous avons questionné notre administration départementale au sujet d'une collègue ayant bénéficié d'une priorité 1 (la priorité absolue en la matière) lors de la première phase du mouvement départemental des professeurs des écoles de l'Isère, ce qui lui a permis d'obtenir un poste, certes vacant, mais qu'une autre collègue ayant un plus fort barème aurait dû régulièrement obtenir.

Il nous a été répondu que cette priorité avait été accordée suite à une injonction du ministère dans le cadre de la politique d'aide aux sportifs de haut niveau.

En l'occurrence, il s'agissait de faciliter une affectation plus proche de son domicile pour l'épouse de Martin Fourcade, le champion de biathlon.

Cette mesure nous choque à plusieurs titres.

Ainsi on étendrait le champ d'un texte ministériel (la note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014)

accord-cadre pour permettre aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'aménagements d'emploi, en étendant le champ des personnes bénéficiaires aux conjoints de sportifs de haut niveau,

Ainsi on ajouterait dans le dispositif d'aide du ministère des sports une clause pour les conjoints alors que rien n'est précisé de cet ordre.

Toute l'année, nos missions de délégués du personnel nous conduisent à défendre la cause de collègues méritants : militants des mouvements pédagogiques, parents isolés, personnels dans des situations professionnelles délicates, pour lesquels notre administration nous rappelle que rien dans les textes ne permet de privilégier en aucune manière ces personnes au détriment des autres collègues.

Toute l'année, nous recevons des témoignages de collègues dont les conjoints excellent sans doute dans leur domaine : épouses ou époux de proviseurs de

lycée, de principaux de collèges ou de professeurs, conjoints ou conjointes d'agriculteurs, de médecins ou d'infirmiers, et nous leur répondons que rien n'est prévu pour faciliter leur situation professionnelle.

Et rien non plus n'est fait pour faciliter la situation professionnelle de conjoints de héros anonymes mais tout aussi exemplaires que nos champions : pompiers, gendarmes, policiers ou militaires, qui risquent jusqu'à leur vie pour un intérêt bien supérieur à celui de quelques breloques glanées lors des Jeux Olympiques.

Et on nous dit aujourd'hui qu'il faut bafouer nos règles paritaires - et cela dans la plus grande opacité puisque la commission paritaire n'en avait pas été informée - dans le but de gagner des médailles ?

Le sport, pratiqué à tous les niveaux, n'admet pas la triche. Nos sportifs de haut niveau, et en premier lieu Martin Fourcade, sportif exemplaire en ce domaine, la dénoncent et la combattent chaque fois qu'ils le peuvent.

Dans notre profession, également, les passe-droits et les privilèges sont combattus et dénoncés tant qu'il se peut.

Aussi ne pouvons-nous nous résoudre à accepter une mesure arbitraire, injuste et infondée comme celle qui a été imposée à notre administration comme à nos collègues.

Cécile Duchasténier
Denis Polère
Délégués du personnel